

Assemblée communale du 19 décembre 2011

Conseil communal au complet + secrétaire
Nombre de citoyennes et citoyens 35 total 41

M. le Syndic ouvre l'assemblée de cet hiver 2011 en souhaitant la cordiale bienvenue aux citoyens.

Il salue particulièrement les jeunes présents qui ont atteint leur majorité civique en cette année 2011 qui sont : Alain Birchmeier, Mathias Baumann, Hannah Schläpfer et Marie Waridel.

Il salue également Madame Valérie Waridel qui assiste à sa première assemblée.

Excusés : M. Francis Grivel

M. le Syndic demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour. Il n'y en a pas.

Scrutateurs : MM : Alain Birchmeier, Jean-Luc Birchmeier

1. Procès-verbal de l'assemblée du 16 mai 2011

Au vote, le procès verbal de l'assemblée du 16 mai 2011 est accepté à l'unanimité.

2. Budget de fonctionnement 2012.

M. le syndic présente et commente le budget 2012 poste par poste.

Mme Josiane Gaete demande pour quelle raison au chapitre enseignement il y a une augmentation d'environ CHF 8'000.00 par rapport à l'année dernière.

M. le Syndic répond que l'ACER a décidé d'introduire une caisse unique pour le cercle scolaire. Avant nous avons une caisse pour les frais scolaires et une caisse pour les frais extra scolaires. Cette différence est reportée sur un autre chapitre où il y a une diminution du montant.

Mme Carmen Dougoud demande si nous sommes gagnants avec le passage des classes à la péréquation financière.

M. le Syndic répond que nous n'avons pas eu une différence significative, c'est assez équilibré.

Par contre la différence est moins grande lors du changement de statut que ce soit en notre faveur ou en notre défaveur.

3. Rapport de la commission financière.

Mme Karin Oguey informe que la commission financière s'est réunie le 8 décembre 2011. Elle a examiné le budget et n'apporte aucun commentaire. Elle recommande à l'assemblée d'approuver le budget.

Au vote, l'assemblée approuve le budget à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance, c'est un signe d'encouragement pour le conseil communal.

4. Budget des investissements 2012.

M. le Syndic informe que le conseil va présenter les investissements poste par poste, chaque objet sera voté après le rapport de la commission financière.

Nouvelle mensuration cadastrale	5'100.00
---------------------------------	----------

M. le Syndic rappelle que nous avons commencé cette nouvelle mensuration en 2009 et elle se terminera en 2013.

Réfection du chemin du Stand de tir Commune le Flon	2'000.00
---	----------

M. Eric Monney déclare qu'il s'agit du chemin d'accès du stand de tir de Porsel. Ce chemin est en gravier, il mesure 260 m et il sera goudronné. Le coût total est de CHF 54'000.00. La répartition financière est effectuée au prorata des habitants.

M. Vincent Margot demande si ce stand de tir est lié aux tirs obligatoires.

M. le Syndic répond oui. Les communes ont l'obligation de fournir un stand de tir pour les tirs obligatoires de leurs citoyens. Auparavant, nous étions partenaires du stand de tir de St. Martin. Ce dernier ayant été assaini, nous avons dû chercher un autre stand de tir.

Réfection de la route des Chintres	70'000.00
------------------------------------	-----------

M. Eric Monney déclare que nous allons assainir un tronçon de 380 m depuis la croisée du pont CFF jusqu'à l'habitation de M. Paul Demierre.

Réfection de la route de Compostelle	16'000.00
--------------------------------------	-----------

M. Eric Monney explique que nous allons réparer les emplacements défectueux et installer un regard pluvial au virage près de chez M. François Crausaz où de l'eau ne s'évacue pas.

Aménagement d'un columbarium 20 places	11'300.00
Participation de la commune de Rue	5'650.00

M. Claude Gremaud avise qu'il ne reste plus que 3 places dans le columbarium actuel. Depuis 2005, 9 personnes ont choisi l'incinération. D'entente avec la commune de Rue, le conseil propose l'achat d'un columbarium de 20 places. Le nouveau columbarium aura la même architecture que l'actuel.

Par ailleurs, cette année nous avons désaffecté des tombes, il y a actuellement 18 places pour les tombes. Le Columbarium sera posé à droite du columbarium existant.

M. Roland Crausaz propose de désaffecter les tombes de M. Roland Périsset et Alphonse Monney si c'est possible et le mettre à la place libérée.

Mme Yvette Vaucher ajoute qu'à la Toussaint les personnes sont très serrées autour du columbarium, ce n'est peut-être pas l'idéal de le mettre à côté de l'existant.

M. Claude Gremaud remercie Mme Vaucher et M. R. Crausaz pour leurs remarques. Le conseil analysera la situation avec la commune de Rue.

M. Yves Gremaud demande si ce ne serait pas possible d'installer un columbarium plus ouvert et posé au sol, à la place de ce système vertical.

M. le Syndic rappelle que lors de l'achat du premier columbarium, nous avons discuté avec la commune de Rue, nous avons visité plusieurs cimetières afin de trouver la meilleure solution. Il n'est pas possible de faire l'unanimité.

M. Claude Gremaud ajoute que l'achat de ce columbarium a été discuté avec la commune de Rue et cette dernière souhaite rester dans le même style.

Plan d'aménagement local (PAL) 1^{ère} étape report 2011 20'000.00

M. le Syndic rappelle que cet objet a été voté l'année dernière, le montant n'a pas encore été utilisé.

La révision du PAL peut durer entre 3 et 5 ans. Nous avons une offre d'environ CHF 100'000.00, ce montant sera réparti sur les prochaines années.

Mme Josiane Gaete demande si les propriétaires seront consultés lors de la révision du PAL.

M. Thierry Flückiger répond qu'un questionnaire sera envoyé à la population pour connaître ses vœux. Les propriétaires seront informés en temps voulu.

M. Tribolet demande si l'évacuation des eaux claires est prévue dans la PAL. Lors des dernières pluies, l'eau refoulait des canalisations à la route du Verger.

M. Thierry Flückiger répond non. Des caméras ont été passées dans les canalisations, nous connaissons les tronçons urgents à remettre à neuf.

Ce travail a été effectué dans la cadre du Pgee. Malheureusement, nous n'avons pas les possibilités financières actuellement pour effectuer ces travaux. Actuellement nous faisons intervenir l'entreprise Etter pour curer certaines canalisations.

La canalisation la plus urgente se situe à la route de Compostelle. Les travaux devront commencer en aval.

Suite à la présentation de tous les investissements, M. le Syndic déclare que nous devons financer ces investissements par un emprunt.

5. Rapport de la commission financière.

Mme Karin Oguey déclare que la commission financière n'a pas d'objection à ces investissements. Ces investissements seront assurés par un emprunt dont les intérêts sont évalués à CHF 2'200.00 et les amortissements à CHF 10'670.00. Elle recommande l'approbation du budget des investissements.

M. le Syndic passe au vote:

Nouvelle mensuration cadastrale	5'100.00
Accepté à l'unanimité.	
Réfection du chemin du Stand de tir Commune le Flon	2'000.00
Accepté à l'unanimité.	
Réfection de la route des Chintres	70'000.00
Accepté à l'unanimité.	
Réfection de la route de Compostelle	16'000.00
Accepté à l'unanimité.	
Aménagement d'un columbarium 20 places	11'300.00
Participation de la commune de Rue	5'650.00
Accepté à l'unanimité.	
Plan d'aménagement local (PAL) 1 ^{ère} étape report 2011	20'000.00
Accepté à l'unanimité.	

6. Présentation de la planification financière

M. le Syndic explique qu'il s'agit d'un nouvel instrument de gestion communale. Cette planification financière est demandée par le service des communes. Elle doit être établie chaque année. Elle n'est pas soumise au vote de l'assemblée.

M. le Syndic présente le tableau sur écran. Pour les années 2007 à 2010, ce sont les chiffres officiels des comptes. Les années 2011 et 2012 sont basées sur les budgets. Pour les années 2013 à 2016, nous avons reçu une base de données cantonales chiffrée en %. M. le Syndic donne l'exemple de l'enseignement, la planification est augmentée chaque année de 3,5%.

Mme Josiane Gaete demande ce qu'il advient si les recettes communales diminuent.

M. le Syndic répond que la péréquation financière tient compte de ces éléments. Au cas où ce n'est pas suffisant, nous devons procéder à une augmentation des impôts.

Mme Carmen Dougoud demande si cette planification financière sera mise sur le site internet.

M. le syndic répond que le conseil prend note de cette demande et se renseignera si cela est possible.

M. le Syndic présente la planification financière des investissements.

La planification montre les travaux que la commune devraient effectuer selon les priorités pour les routes, les canalisations, le bâtiment scolaire etc.

Pour les canalisations, nous nous sommes basés sur le Pgee établi par le bureau MGI.

M. le Syndic précise que la réalisation de ces travaux dépend des finances communales, on ne sait ce que nous réserve l'avenir.

Le montant de tous les investissements prévus jusqu'en 2016 est de CHF 1'270'000.00.

M. Vincent Margot constate qu'il y a le surfaçage des routes prévu. Il avise que le surfaçage de la route des Indivis avec du gravier n'est pas très efficace, le gravier ne tient pas. Il pense que la pose d'un tapis serait une meilleure solution.

Le conseil prend note de cette remarque.

M. Vincent Margot demande pour quelle raison les canalisations doivent être changées.

M. Thierry Flückiger répond que certaines canalisations sont en fin de vie, pour d'autres, elles n'ont pas loin de cent ans. La caméra a été passée dans les canalisations, de ce fait, nous avons un bon diagnostic.

M. le Syndic rappelle que cette planification n'est pas soumise au vote, il s'agit d'une information pour les citoyens.

7. Divers.

M. le Syndic donne une information sur l'étude du projet fusion dans notre région. Nous avons eu deux séances dans le courant de l'année avec les 7 communes de la Basse Glâne afin de connaître leurs intentions.

La commune d'Ursy avait un projet en route avec la commune de Vuarmarens et ne souhaitait pas entrer dans le processus de suite. Maintenant la fusion avec Vuarmarens est entérinée, elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

La commune de Montet a déclaré qu'elle n'était pas prête pour fusionner.

Les 4 communes restantes ont temporisé le projet.

Au mois de novembre, le Préfet a convoqué les communes pour une séance d'information à Romont, il a présenté la carte du district qu'il souhaitait.

Suite à cette séance, le Préfet va effectuer une visite des communes pour connaître leurs intentions.

Notre commune a été visitée au mois de juillet, le conseil communal lui a déclaré qu'il était favorable à une étude pour une fusion à 7 communes.

M. le Syndic rappelle que la loi sur les fusions est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et qu'elle se terminera en décembre 2016.

Les communes d'Ecublens et Rue voulaient partir rapidement pour une fusion à deux. Nous leur avons demandé d'attendre les intentions de la commune d'Ursy avant de commencer un projet.

Une prochaine séance aura certainement lieu le prochain trimestre.

M. Tribolet demande si l'assemblée communale a été approchée pour ce projet de fusion.

M. le Syndic répond qu'à une assemblée précédente, cette dernière avait donné le feu vert au conseil communal pour effectuer une étude sur un projet de fusion.

Maintenant, nous sommes au début des discussions. Un grand travail d'information doit être effectué pour la population. Une telle étude s'effectue sur plusieurs années, il faut avoir des éléments pour informer la population. La commune d'Oron a fait son étude sur cinq ans. Ils ont énormément informé la population. La fusion a été acceptée par 10 communes.

Pour la suite du projet, nous attendons les prochaines discussions avec les communes concernées.

M. le Syndic informe que la commune de Rue nous a approchés pour la vente de sa part du bâtiment scolaire. Nous avons demandé une évaluation du bâtiment à une entreprise. La valeur du bâtiment est de CHF 700'000.00. Il y a des travaux de rénovation à effectuer sur ce bâtiment. La demande de Rue concerne uniquement le bâtiment scolaire, l'abri PC n'est pas concerné. Par ailleurs, nous avons des exigences. Une d'entre elles est que le bâtiment se trouve entièrement sur le territoire de la commune de Chapelle.

M. Vincent Margot déclare qu'il y a l'aspect fusion à ne pas négliger dans ce dossier.

M. le Syndic répond que le conseil communal a conscience de cette problématique.

Une rencontre aura lieu prochainement avec le conseil de Rue pour discuter de ce bâtiment.

Six jeunes, présents à l'assemblée de ce soir, ont atteint, cette année, leur majorité civique dans notre commune. Il s'agit d'Alain Birchmeier, Mathias Baumann, Hannah Schläpfer, Tiffany Blanc, Michaël Cachin et Marie Waridel. Mme Frédérique Humair Flühmann profite de leur adresser quelques mots :

Avoir 18 ans c'est, outre le droit de voter et d'être élu, atteindre également la majorité civile. Ce qui veut dire avoir de nouveaux droits et aussi assumer les nouvelles responsabilités qui en découlent. Je ne vais pas faire une liste de vos nouveaux droits et de vos nouveaux devoirs, la vie se chargera bien de vous les rappeler.

18 ans c'est aussi un anniversaire qui représente quelque chose de particulier, les anniversaires c'est l'occasion de souhaiter quelque chose. J'ai envie de vous adresser quelques souhaits volés à Jacques Brel.

« Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns.

Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer, et d'oublier ce qu'il faut oublier.

Je vous souhaite de résister à l'enlèvement, à l'indifférence, aux vertus négatives de notre époque.

Je vous souhaite surtout d'être vous. »

Et bien sûr je vous présente tous mes vœux pour la nouvelle année !

M. Claude Gremaud rappelle que nous avons voté pour le budget 2011 la création de toilettes pour la salle communale.

Nous avons demandé à des entreprises des offres pour établir un budget. Le coût pour la création des toilettes est de CHF 30'000.00.

Une visite locale a eu lieu sur place avec une collègue de Rue.

Suite à cette visite, le conseil communal de Rue a trouvé le projet trop cher et l'a refusé. Il a accepté la création de toilettes handicapées à l'abri PC pour CHF 4'000.00.

M. Claude Gremaud signale qu'il y a eu un problème de chauffage à l'abri PC lors du marché de Noël et la cuisinière est tombée en panne.

M. Claude Gremaud profite de l'occasion pour remercier M. Roland Crausaz pour l'entretien du bâtiment scolaire et l'abri PC.

M. Roland Crausaz a pris en main le problème du chauffage, il a regardé le réglage avec une entreprise. Actuellement le chauffage fonctionne, il faut qu'une seule personne s'occupe du réglage de ce chauffage.

M. Claude Gremaud avise que ce matin il y a eu un problème avec le bus scolaire. Il n'est pas venu chercher les élèves du COG. M. Gremaud les a conduits à Promasens. Mme Baudois n'a pas voulu venir les chercher avec son bus scolaire. Elle estime que le temps du trajet est trop court pour qu'il vaille un déplacement. Par ailleurs, elle a un problème avec l'entreprise Hélvétia son employeur.

M. Gremaud a eu un contact avec M. Meuwly des TPF. Ce dernier a promis que demain il y aura un bus et souhaite également que le bus régulier monte toujours à Chapelle. L'employé des TPF effectuera une visite locale. Par ailleurs, il va encore discuter avec Mme Baudois.

M. Olivier Tribolet remercie M. Gremaud d'avoir transporté les élèves le matin. Lui-même les a ramenés à Chapelle le soir.

M. Yves Gremaud demande à qui incombe l'entretien du ruisseau à ciel ouvert qui se trouve près de chez lui direction le Flon. A l'époque, lorsqu'il y avait les corvées, ce ruisseau était entretenu par la commune.

M. le Syndic répond qu'en principe l'entretien incombe au propriétaire. Cette demande a déjà été formulée une fois.

M. Thierry Flückiger rappelle que des travaux sont prévus à moyen terme en amont. L'eau sera déviée vers le Flon, de ce fait, il y aura moins d'eau dans ce ruisseau.

Le conseil va regarder sur quel territoire se trouve ce ruisseau et se renseigner pour l'entretien.

M. Thierry Flückiger avise que l'inauguration de la place multisports aura lieu le 9 juin 2012. Elle sera organisée par la jeunesse et l'unihockey.

M. le Syndic remercie toutes les personnes qui œuvrent pour le bien de la commune : le secrétaire Jacques Menoud, le caissier Gabriel Dorthe, le forestier Fernand Crausaz et son aide Raphaël Crausaz, le fontainier Roland Crausaz , Jean-François Telley pour l'entretien du cimetière et les alentours de l'école, Louis Chassot piqueur, les collègues du conseil et M. Christian Crausaz pour l'élaboration du Petit Chapelais, il est toujours aussi magnifique.

M. Claude Gremaud remercie M. le Syndic pour son immense travail et ses compétences, c'est très agréable et une belle expérience de travailler avec lui.

M. le Syndic lève l'assemblée en demandant aux citoyennes et citoyens de rester pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 22'50 h.

Le Syndic

Le secrétaire

Roland Cettou

Jacques Menoud